

Département de Saône-et-Loire  
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 10 novembre 2022

Date de publication : 25 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le 16 novembre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Virginie THIVENT, Sophie DUMONTEL.

**Excusé(es)** : M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Sophie DUMONTEL, Mme Corinne MERLIN, M. Benoît MEILHAC.

**Absent(s)** : Willy BONFY.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique JOBARD.

**Objet : 2022/1611/070 – Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire présente un état récapitulatif des pièces irrécouvrables transmis par Monsieur Henri FONTANY, Trésorier.

Les admissions en non-valeur sont des sommes qui ne peuvent pas être recouvrées, soit suite à un décès ou une liquidation judiciaire, par exemple, soit pour des montants faibles, soit par manque d'informations pour effectuer des poursuites (saisies sur salaires).

Le montant décompte est de :

- 43.06 € au compte 6541

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état dressé par Monsieur le trésorier pour admettre en non-valeur les sommes figurant sur le décompte présenté.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 23 novembre 2022,  
Le Maire, Robert LUQUET

